

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 29 MARS 2014

Etaient présents : B.CARRERA, maire, P.BARBEAU, P.BESSAGNET et D.JUGAN, adjoints, C.FAVAREL, F.PADER, C.BRESSAC, A.BURRIEL, J.L. CHAPELLE, S.LOPEZ et J.SAUVAGE, conseillers

Absents : Néant

La séance est ouverte à 18 heures

1. C FAVAREL est désignée secrétaire de séance
2. Monsieur CARRERA, maire sortant, rappelle tout d'abord les excellents résultats des conseillers sortants et des deux nouveaux puisque chacun recueille, sur 148 votes exprimés, entre 106 et 138 suffrages. Tous reçoivent les félicitations
3. Au bénéfice de son âge, Monsieur SAUVAGE est désigné président de séance
4. Celui-ci constate que les onze conseillers sont présents et que le quorum est atteint pour valablement délibérer puis nomme Madame PADER et Monsieur CHAPELLE ses assesseurs
5. Le Conseil passe ensuite à l'élection du maire et des adjoints à bulletin secret :
 - par 10 voix contre 1 à Monsieur JUGAN, Monsieur BERNARD CARRERA est élu Maire
6. Monsieur le Maire, reprenant la présidence du Conseil fait procéder à l'élection des Adjoints à bulletin secret.
 - par 8 voix contre 3 à Monsieur LOPEZ, Monsieur DANIEL JUGAN est élu 1er adjoint
 - par 8 voix contre 2 à Monsieur LOPEZ et 1 à Monsieur BRESSAC, Monsieur PIERRE BARBEAU est élu 2ème adjoint
 - par 9 voix contre 2 à Monsieur LOPEZ, Monsieur PIERRE BESSAGNET est élu 3ème adjoint
7. Monsieur le Maire, fait ensuite procéder à l'élection des représentants aux différents syndicats et conseils locaux :
 - SICTOM : C.FAVAREL titulaire et A.BURRIEL suppléant.
 - SIAEP : C.FAVAREL et P.BESSAGNET (dans l'attente d'une modification des statuts en cours)
 - ELECTRIFICATION : P.BARBEAU et C.BRESSAC titulaires
 - CCAS : F.PADER, P.BESSAGNET, J.L.CHAPELLE et J.SAUVAGE
 - PAYS D'AUCH : C.FAVAREL et S.LOPEZ
 - REPRESENTANT DEFENSE : P. BESSAGNET
8. Le Conseil vote ensuite le montant des indemnités du Maire et des adjoints. A l'unanimité il est décidé de maintenir ces indemnités au taux antérieur à savoir 17% de l'indice 1015 pour Monsieur le Maire et 6.6% de l'indice 1015 pour chacun des Adjoints.
9. Le budget prévisionnel 2014 est présenté aux deux nouveaux conseillers afin que, le moment venu, ils puissent prendre leur décision en toute connaissance de cause
10. Au titre des petits travaux à réaliser au plus vite, le Conseil décide la réfection du court de tennis désormais communal, le comblement des « nids de poule » les plus importants sur la voirie et le raccordement de la cantine scolaire au réseau d'assainissement collectif

Aucune question diverse n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45